

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AT2022-128
Création de réseaux d'alimentation de logements collectifs –
9 Quai Guilbaud – Caudebec en Caux – Rives-en-Seine

Le Maire de la commune de RIVES-EN-SEINE,

Vu

- Le code de la route,
- Les arrêtés du 24 novembre 1967 et du 07 Juin 1977 modifiés, relatifs à la signalisation des routes,
- L'arrêté du 6 novembre 1992 modifié relatif à la signalisation routière temporaire,
- La demande en date du 16 septembre 2022 de l'entreprise GAGNERAUD sise à Touffrainville 76450 BOSVILLE agissant pour le compte d'ENEDIS pour la création de réseaux d'alimentation de 3 logements au 9 Quai Guilbaud à Caudebec en Caux – Rives-en-Seine.
- La demande de l'entreprise GAGNERAUD pour la pose d'un système de feu alternatif permettant la création de réseaux d'alimentation de 3 logements collectifs,

Considérant que :

- Pendant les travaux, la circulation des véhicules doit être maintenue,
- Pendant les travaux, la circulation des piétons sur le trottoir doit être maintenue,
- Cet usage sera très occasionnel et nécessite des mesures exceptionnelles de sécurité des usagers.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du 10 au 31 octobre 2022, un alternat par feux sera mis en place Quai Guilbaud.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place par l'entreprise GAGNERAUD de la signalisation correspondant aux prescriptions de l'article 1.

Le chantier devra être éclairé la nuit.

A l'issue du chantier, l'entreprise GAGNERAUD est tenue de remettre la voirie en l'état comme indiqué dans la permission de voirie jointe à cet arrêté.

Article 3 : Le titulaire de la présente autorisation est responsable tant vis-à-vis de la Commune que des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'exécution des travaux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Pour exécution :

- Monsieur le Directeur de l'entreprise GAGNERAUD,
- Monsieur l'Adjudant-Chef, Commandant la BTA de Rives-en-Seine,
- Mesdames et Messieurs les Gardes Champêtres de la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine,
- Monsieur le Directeur de la sécurité de la Prévention SDIS Yvetot,
- Monsieur le Directeur d'Agence de la Direction des Routes de Clères,
- Mesdames et Messieurs les responsable des services Rudologie, eau et assainissement de la Communauté d'agglomération Caux Vallée pour information,

Fait à Rives-en-Seine, le 19 septembre 2022

Le Maire,
Bastien CORITON



Bastien Coriton